



PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT ET DE LA JUSTICE POUR LES CITOYENS CENTRAFRICAINS

**O.S.1 : « Appui au renforcement de l'indépendance et de la redevabilité du pouvoir judiciaire
en République centrafricaine »**

Numéro de la Convention de financement : ACT - 62502

TERMES DE REFERENCE

**Appui à la confection, à la fourniture et à la livraison de 44 costumes d'audience pour les
cours d'appel de Bangui, de Bambari et de Bouar**



Table des matières

1. Composante concernée.....	4
2. Description de l'activité	4
2.1. Contexte et justification.....	4
2.1.1. Contexte.....	4
2.1.2. Justification	4
2.2. Objectifs de l'activité	5
2.2.1. Objectif général	5
2.2.2. Objectifs spécifiques	5
2.3. Résultats attendus	5
2.4. Répartition des robes par Cour d'appel	5
3. Modalités d'acquisition	6
3.1. Spécifications techniques des costumes	6
3.2. Consistance de la Commande.....	7
3.3. Profil du prestataire	7
3.4. Délais et modalités de livraison.....	8
3.5. Critères d'évaluation	8



ASF	Avocats sans frontières
BAJ	Bureau d'Aide Juridictionnelle
CA	Cour d'Appel
CNAL	Comité National d'Aide Légale
CNDHLF	Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales
CCCE	Commission Consultative du Conseil d'Etat
CPPGCC	Conférence des Présidents et du Procureur Général près la Cour des Comptes
CPI	Cour Pénale Internationale
CPS	Cour Pénale Spéciale
CSM	Conseil Supérieur de la Magistrature
EF	Expertise France
ENAM	Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature
IGSJ	Inspection Générale des Services Judiciaires
MARC	Mécanismes Alternatifs de Résolution des Conflits
MINUSCA	Mission multidimensionnelle Intégrée des Nations-Unies pour la Sécurité en Centrafrique
MJ	Ministère de la Justice
ONUDC	Office des Nations-Unies contre la Drogue et le Crime
OSC	Organisations de la Société Civile
RAF	Responsable Administratif et Financier
REDJCC	Renforcement de l'Etat de Droit et de la Justice pour les Citoyens Centrafricains
RCA	République Centrafricaine
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PSJ	Politique Sectorielle de la Justice
PTF	Partenaires techniques et financiers
SERA	Suivi - Evaluation - Redevabilité – Apprentissage
TGI	Tribunal de Grande Instance
UE	Union Européenne
UE-RESEJEP	Réhabilitation des Secteurs de la Justice et de la Police



1. Composante concernée

La présente activité s'inscrit dans la Composante 1 de l'OS1 – *Appui à l'organisation des sessions criminelles* (planification, logistique, méthodologie, formation, etc..) au niveau du Ministère de la Justice ainsi que des trois cours d'appel (Bangui, Bouar et Bambari), y compris par une prise en charge progressive des coûts afférents par le budget de l'Etat.

L'activité est mise en œuvre sous la responsabilité des autorités judiciaires nationales. A ce titre, l'appui du projet ne se substitue pas aux prérogatives de l'État. Elle vise à renforcer les capacités du système judiciaire dans une logique d'accompagnement et de complémentarité.

2. Description de l'activité

2.1. Contexte et justification

2.1.1. Contexte

Le système judiciaire centrafricain fait face à des contraintes structurelles importantes (ressources humaines, financières et logistiques), limitant l'organisation et le fonctionnement des juridictions.

Les problèmes d'équipement des cours d'appel et plus particulièrement l'insuffisance en costumes d'audience rouge pour les audiences criminelles entraînent des retards dans le déroulement des audiences, car il faudrait attendre que certaines hautes juridictions terminent d'abord leur audience avant de récupérer les robes.

Ces retards perturbent énormément la bonne tenue des audiences criminelles.

2.1.2. Justification

Au regard des besoins du système judiciaire et compte tenu du niveau de financement qui demeure insuffisant pour couvrir les besoins en équipement des juridictions, il paraît nécessaire de doter les trois cours d'appel en costumes d'audience afin de garantir la tenue dans des bonnes conditions des sessions criminelles.

Cette acquisition vise à doter les membres des trois cours d'appel des tenues réglementaires nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. La robe d'audience est le symbole de l'autorité, de l'impartialité et de l'égalité. Elle garantit l'uniformité et le respect des rites lors des audiences.

Dans ce contexte, le programme REDJCC dont l'OS1 est mis en œuvre par Expertise France, apporte un appui financier à l'acquisition des costumes d'audiences, en complément des efforts de l'État, afin de permettre aux magistrats et greffiers des cours d'appel (i) de se doter de costumes d'audiences conformes aux spécifications pour les cours criminelles (ii) d'assurer un nombre suffisant de costumes pour les chefs des cours d'appel, les présidents de chambre, les conseillers et les greffiers.

La présente activité s'inscrit au titre de l'activité A.11 en vue de l'atteinte du sous – résultat (SR2) relatif à l'appui à l'organisation des sessions criminelles dans le PTBA 2026 (OS1 – Composante 1)



2.2. Objectifs de l'activité

2.2.1. Objectif général

L'objectif général de cette activité est de contribuer à la mise à disposition des costumes d'audience conformes aux normes et traditions judiciaires afin d'assurer la bonne tenue des sessions criminelles des trois cours d'appel actuellement opérationnelles.

2.2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont de :

- ✓ **OS1** : Assurer un approvisionnement en tailles standards dans les meilleurs délais pour les membres des cours d'appel de Bangui, de Bambari et de Bouar en costumes rouges d'audience ;
- ✓ **OS2** : Contribuer à la bonne tenue des audiences criminelles des cours d'appel ;
- ✓ **OS3** : Permettre aux cours d'appel de disposer des équipements nécessaires leur permettant, lorsque les autres conditions sont réunies, d'organiser simultanément plusieurs audiences criminelles.

2.3. Résultats attendus

- **R1** : Les membres des cours d'appel de Bangui, Bambari et Bouar sont dotés en costumes d'audience ;
- **R2** : Les audiences criminelles se tiennent dans des bonnes conditions ;
- **R3** : Les cours d'appel disposent des équipements nécessaires leur permettant, lorsque les autres conditions sont réunies, d'organiser simultanément plusieurs audiences criminelles.

2.4. Répartition des robes par Cour d'appel

✓ **Cour d'appel de Bangui (20) :**

- Un (1) costume d'audience pour le premier Président ;
- Un (1) costume d'audience pour le Procureur Général ;
- Cinq (5) costumes d'audience pour 4 Présidents de chambre et un pour le 1^{er} Avocat général ;
- Huit (8) Costumes d'audience pour les conseillers des 4 chambres de la cour d'appel ;
- 3 Costumes d'audience pour les avocats généraux ;
- 2 Costumes d'audience pour les greffiers.

✓ **Cour d'appel de Bambari (12) :**

- Un (1) costume d'audience pour le premier Président ;
- Un (1) costume d'audience pour le Procureur Général ;



- Deux (2) costumes d'audience pour les Présidents de chambre
- Six (6) costumes d'audiences pour les conseillers
- Deux (2) costumes d'audience pour les greffiers.

✓ **Cour d'appel de Bouar (12) :**

- Un (1) costume d'audience pour le premier Président ;
- Un (1) costume d'audience pour le Procureur Général ;
- Deux (2) costumes d'audience pour les Présidents de chambre
- Six (6) costumes d'audiences pour les conseillers
- Deux (2) costumes d'audience pour les greffiers.

3. Modalités d'acquisition

Les costumes seront fournis selon les tailles standards proposées par le fabricant. La répartition quantitative par taille sera communiquée au fournisseur lors de la notification de la commande ou annexée au contrat.

3.1. Spécifications techniques des costumes

La robe rouge des magistrats ou costumes d'audience est exclusivement portée lors des audiences solennelles (rentrée des cours et tribunaux, sessions criminelles, prestations de serment).

A cet effet, les tissus devront présenter une qualité professionnelle adaptée à un usage institutionnel intensif, garantissant une bonne tenue, une résistance à l'usure ainsi qu'une stabilité des couleurs.

Le prestataire devra à ce titre, fournir des costumes répondant aux critères suivants :

- Couleur : rouge pour les magistrats des cours d'appel lors des audiences criminelles.
- Matériaux : Tissus de confection judiciaire de haute qualité (microfibre infroissable, fine laine, serge ou soie).
- Accessoires inclus (selon le profil) : Ceinture de soie colorée (généralement rouge) et toque.

3.1.1 Premiers présidents et procureurs généraux

- **Caractéristiques** : Robe rouge avec grandes manches, agrémentée de revers bordés de fourrure blanche (hermine), tenue complète (manteau royal, rabat, cape, mortier et gants blancs).
- **Accessoires** : Une ceinture en soie frappée des couleurs du drapeau de la République Centrafricaine et une toque en velours noir ornée de trois galons dorés.

3.1.2. Présidents de chambre et avocats généraux

- **Caractéristiques** : Similaire au grand costume, avec des revers de manche en soierie noire.



- **Accessoires** : Ceinture frappée des couleurs du drapeau de la République Centrafricaine et toque en velours noir.

3.1.3 Conseillers

- **Caractéristiques** : Robe rouge avec de grandes manches simples et revers en soie noire ;
- **Accessoires** : Ceinture noire frappée des couleurs du drapeau de la République Centrafricaine à franges noires.

3.1.4. Greffiers

- **Caractéristique** : Robe rouge avec des parements, des revers de manches et des simarres en soie noire.
- **Accessoires** : Une épitoge rouge bordée d'un rang de fourrure blanche, un rabat blanc plissé au cou. Une ceinture de soie noire à franges et une toque en velours noir sans galon.

Les accessoires mentionnés dans les présentes spécifications font partie intégrante de la prestation et sont inclus dans le prix proposé par le prestataire.

3.2. Consistance de la Commande

Le besoin exact se présente comme suit :

- Six (6) pour les chefs des cours d'appel
- Huit (8) pour les présidents des chambres
- Vingt-trois (23) pour les conseillers et avocats généraux
- Six (6) pour les greffiers

Soit un total de 44 costumes d'audiences (robes rouges)

Les costumes livrés devront être strictement conformes aux spécifications techniques figurant dans les présents termes de référence. Toute non-conformité constatée lors de la réception donnera lieu à leur remplacement ou à leur mise en conformité aux frais du prestataire.

3.3. Profil du prestataire

Le prestataire devra justifier d'une expérience dans la confection de costumes judiciaires, universitaires, académiques ou protocolaires ou, à défaut, dans la confection de vêtements professionnels haut de gamme.

A ce titre, le prestataire idéal doit justifier de :

- Une expérience avérée dans la confection textile spécialisée ou la fourniture d'habillements professionnels/judiciaires ;
- La capacité à réaliser des confections standards ;
- La maîtrise des normes relatives aux costumes d'audience.



3.4. Délais et modalités de livraison

- Délai d'exécution : 45 jours à compter de la notification du bon de commande ou de la signature du contrat.
- Lieu de livraison : Expertise France

À la livraison, Expertise France, en présence des représentants du Ministère de la Justice, procédera à la vérification quantitative et qualitative des costumes livrés.

La réception portera notamment sur les éléments suivants :

- le nombre de costumes livrés ;
- leur conformité aux spécifications techniques ;
- la conformité des tailles commandées ;
- la présence des accessoires prévus ;
- l'absence de défaut apparent.

3.5. Critères d'évaluation

La sélection du fournisseur se fera sur la base de :

1. La conformité de l'offre technique aux spécifications ;
2. Le coût financier (rapport qualité-prix) et les délais de livraison ;
3. Les références et l'expérience du prestataire.